

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

NOR : JUST1813497A

**Arrêté du 15 mai 2018**

**portant nomination de régisseurs d'avances et de recettes  
auprès du tribunal administratif de Besançon**

**Le Vice-président du Conseil d'État,**

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 121-14 ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992, modifié par le décret n° 92-1368 du 23 décembre 1992, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 abrogeant et remplaçant l'arrêté du 26 avril 1995 modifié instituant une régie d'avances et une régie de recettes auprès du Conseil d'Etat et habilitant le vice-président du Conseil d'Etat à instituer ou à modifier des régies d'avances et des régies de recettes auprès des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2011 modifié portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des cours administratives d'appel, des tribunaux administratifs et de la Cour nationale du droit d'asile ;

Vu l'arrêté en date du 20 avril 2016, portant nomination de régisseurs d'avances et de recettes auprès du tribunal administratif de Besançon ;

Vu la proposition du président du tribunal administratif de Besançon, en date du 18 avril 2018 ;

.../...

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Rachel Courlet, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, est maintenue dans ses fonctions de régisseuse titulaire d'avances et de recettes auprès du tribunal administratif de Besançon.

**Article 2**

Madame Nathalie Viennet, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe, est nommée régisseuse suppléante d'avances et de recettes auprès du tribunal administratif de Besançon en remplacement de Madame Anne-Laure Baumann, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

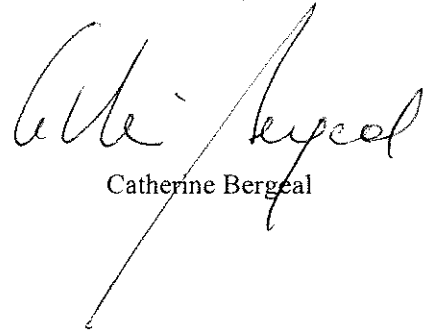
**Article 3**

Le président du tribunal administratif de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le

15 mai 2018

Pour le Vice-président du Conseil d'Etat,  
La secrétaire générale

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Catherine Bergeal', written over a diagonal line that extends from the top right towards the bottom left.

Catherine Bergeal